

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PERIGUEUX

R E C E P I S S E D E D E P O T

3 AVENUE GEORGES POMPIDOU 24009 PERIGUEUX CEDEX
TEL: 05 53 45 60 00
ACCES MINITEL GRAND PUBLIC:***** 08 36 29 11 11 *****
(COMPOSER CE NO AU TELEPHONE, LE VALIDER SUR VOTRE MINITEL).

JOURNAL SPECIAL DES SOCIETES

8 RUE SAINT AUGUSTIN

75080 PARIS CEDEX 02

V/REF :
N/REF : 90 B 229 / A-56

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERIGUEUX CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 14/01/2003, SOUS LE NUMERO A-56,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 05/12/2002

CHANGEMENT DE GERANT

... CONCERNANT LA SOCIETE
SOCIETE NOUVELLE DE CONSERVATION ET DE RESTAURATION
ARCHEOLOGIQUE
SOCIETE EN NOM COLLECTIF
ZAE DE SALTGOURDE - AVE DU CHATEAU
MARSAC SUR L'ISLE
24430 MARSAC SUR L'ISLE

R.C.S PERIGUEUX 378 906 432 (90 B 229)

LE GREFFIER

... sous le nom de ...

...
...

SN SOCRA

Société Nouvelle de Conservation et de Restauration Archéologique
Société en Nom Collectif au capital de 451.440 €
Siège Social : ZAE de Saltgourde - Avenue du Château
24430 MARSAC SUR L'ISLE
378.906.432 RCS PERIGUEUX



**DECISION COLLECTIVE UNANIME DES ASSOCIES
DU 5 DECEMBRE 2002**

PROCES-VERBAL

L'an deux mil deux, le cinq décembre, à quinze heures, les associés de la Société SN SOCRA se sont réunis au siège social de GTM CONSTRUCTION, à NANTERRE(92000) 61, Avenue Jules Quentin.

Sont présents :

- GTM CONSTRUCTION, représentée par Monsieur Robert HOSSELET,
propriétaire de..... 2.969 parts
- ENTREPRISE DEGAINÉ, représentée par Monsieur Denis GAUTHIER
propriétaire de 1 part

Les associés présents possèdent ensemble 2.970 parts sociales, soit la totalité des parts composant le capital social.

Après en avoir délibéré, les Associés ont adopté à l'unanimité les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Les Associés, après avoir pris connaissance de la démission de M. Jean WEISS de son mandat de Gérant, nomment à effet de ce jour, en qualité de nouveau Gérant, M. Denis GAUTHIER, pour une durée de trois années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006 appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice 2005.

Les pouvoirs précédemment délégués par M. Jean WEISS continuent leur plein effet avec la même durée de validité.

DEUXIEME DECISION

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion à l'effet d'effectuer toutes formalités de dépôt et de publication.

Bon pour acceptation